

E FOOT 38

PV N° 341



du jeudi 11 Mai 2017



SAISON 2016-2017

Journal officiel du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

Table des Matières

Cette Semaine :

BUREAU.....	3
SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION DES ARBITRES.....	6
COMMISSION DELEGATIONS.....	11
COMMISSION D'APPEL	13
COMMISSION FEMININES	15
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION ..	17
COMMISSION FOOT ENTREPRISE.....	18
COMMISSION FUTSAL	19
COMMISSION DES REGLEMENTS.....	20
COMMISSION SPORTIVE	24
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	26
COMMISSION TECHNIQUE.....	27
COMMISSION DES TERRAINS.....	31

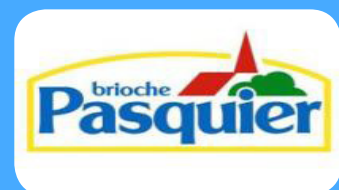
COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



APPEL	04 76 26 87 72
ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



BUREAU

REUNION DE BUREAU DU MARDI 9 MAI 2017

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON - MONTMAYEUR – RAYMOND - BOUAT – DENECHERE - LOUIS, MALLET.

En Mission : M. MUFFAT- JOLY

Excusé: M. TRUWANT

Le Bureau fait appel de la décision prise par la commission de discipline pour le

Dossier N° 17/22/19 : Match VERSOUD 2 – MAHORAISE GRENOBLE

Seniors 3^{ème} Division Poule B du 19 Mars 2017

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 9 MAI 2017

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
Tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

A Jean Louis SOZET, Président de la Commission de Discipline, et membre du comité de direction suite au décès de sa maman.

Les obsèques auront lieu le jeudi 11 mai 2017 à 14h30 à l'Eglise de St Félicien en Ardèche (07).



RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CAISSE DE PEREQUATION FRAIS D'ARBITRAGE

Cette saison la caisse de péréquation pour les frais d'arbitrage va de **l'Excellence à la 3^e Division**. Cela signifie que dans ces catégories vous n'avez plus besoin de payer les arbitres directement au match.

Par contre pour la catégorie de la 4° Division, les féminines, les jeunes, le futsal, le foot entreprise et les Coupes, sauf les finales, les arbitres devront être payés au match moitié moitié par les 2 clubs.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

NON SAISIE DE RESULTAS INTERNET

Du 6-7 Mai 2017

Amende 11 €

PAYS ALLEVARD	FEMU18
ECHIROLLES	U13
UO PORTUGAL	CIFA11
ESTRABLIN	CIFA11
ST GEOIRE EN VALDAINE	U13
RACHAIS	FEMU18
LA SURE	U13
PONT DE CLAIX	U13
COMMELLE	U13
FUTSAL ISLE D'ABEAU	FUTPE
RO-CLAIX	U13
GPT ISERE RHODANIENNE	U15A8
JOGA	FUTEXC

FORFAIT JOURNEE

Du 28-30 Avril 2017

Amende 32 €

ARTAS CHARANTONNAY	U19
CHARVIEU	U17
FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE	U17
DOLOMIEU	U15A8

FORFAIT DANS LES 3 DERNIERES JOURNEES

Du 28-30 Avril 2017

Amende 228 €

TURQUOISE	4D
BOSS	4D
BOURBRE	4D

IZEAUX	FEMA11
UO PORTUGAL	VET
ARBRE DE VIE	FUT

JOURNEES JEUNES

Du 6-7 Mai 2017

Amende 124 €

2 ROCHERS	U15
ECHIROLLES	U13

FORFAIT GENERAL U15/U17

Du 28-29 Avril 2017

Amende 68 €

CROLLES	U17
ASCOL	U15

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 29-30 Avril 2017

UO Portugal	FEMA11
LA SURE	FEMA8
RACHAIS	FEMU18
PAYS VOIRONNAIS FUTSAL	FUTPE
VIRIEU FUTSAL	FUTPE



PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

CORRESPONDANCES TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : CICERON F. – LEVYN D. – ANAR AKDIM K. – DUFOUR S. – REMLI A. – ST CASSIEN – HAMILA S. – BESSAOUD – BONNAIRE – ROUSSILLON – ECBF – DOS SANTOS – MARTINEROIS – PLATEL LIANDRAT – ECHINE. – GIROUD GARAMPON H.

APPEL: CROLLES – MARTINEROIS.

REGLEMENTS: ABBAYE – MARTINEROIS (2) – SASSENAGE – SUSVILLE – ANTHON – USVO – BIZONNES – SUSVILLE.

COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du Mardi 09 MAI 2017

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE
DU DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL

COMPTE RENDU REUNION PLENIERE du :
25 AVRIL 2017

PRESENTS :

SERVE André (Président),
ABELA Stéphane, BROTONS Nicolas, BROUTY Albert, CHAMPLOVIER Lucas, DECOMBLE José, FIARD
Éric, GUIGON Florian, KODJAJANIAN Jean Marie, KRISTO Dimitri, NOVELLINO Nicolas, MUNOZ Sébastien,
SABATINO Joseph, VELOSO José,

Excusés :

CALUORI Pascal, CHARLES Jacques, JAMET Alexandre, MORE Stéphane, RODRIGUES Fernand.

Président de séance : SERVE André

Secrétaire de séance : SABATINO Joseph

ORDRE DU JOUR :

Début de la CDA 19 Heures

1/ AUDITION

Audition de Mr BRIOUA Noureddine à sa demande:

Audition de l'Arbitre, en présence du Vice-Président du District Mr Giroud-Garampon Hervé. Passe ensuite à l'ordre du jour.

2/ DESIGNATIONS :

- a) **Jeunes :** Éric FIARD fait le point sur les arbitres jeunes et la formation Arbitres assistants, car problèmes à la touche avec les jeunes Arbitres.

- b) **6 Arbitres JJAD** : pris en charge par leurs parrains et André SERVE
c) **Adultes** : Albert BROUTY fait le point sur les désignations et les Arbitres.

3/ FUTSAL

André SERVE fait le point sur cette catégorie.

4 / FOOT ENTREPRISES.

André SERVE fait le point sur la Catégorie.

5/ OBSERVATIONS.

Jeunes : José DECOMBLE fait le point sur les jeunes Arbitres observés, 50 observations effectuées à ce jour.
Nicolas BROTONS donne son point de vue sur les observations des jeunes par rapport aux Arbitres jeunes non observés.

Adultes : Jean Marie KODJAJANIAN fait le point sur les observations, 260 observations effectuées à ce jour.

5/ MEMBRES CDA 2017-2018.

OK pour les personnes présentes pour la saison prochaine, remerciements à Mr Joseph SABATINO pour le travail au secrétariat, une candidature pour la saison prochaine au niveau secrétariat.

6/ PREPARATION SAISON 2017/2018.

André SERVE fait le point sur les Arbitres qui ne font pas de rapport suite aux sanctions prises sur les matchs, ainsi que le non déplacements des Arbitres en audition sans justificatif valable en Discipline ou Appel.

Voir pour mettre en place des amendes pour sanctionner les Arbitres concernés.

7/ UNAF :

Tibaldi aura lieu à CROLLES le 17 Juin, il y a eu une demande d'Arbitres pour cette journée.

8/ FORMATION INITIALE.

Point fait par André SERVE et Nicolas BROTONS. Remerciements à tous les intervenants, Nicolas fait le point sur la formation concernée.

9 / PARRAINAGE.

Point fait par Nicolas BROTONS. Voir pour mettre en place une personne de la CDA pour prendre en charge les problèmes rencontrés.

10/ FORMATION FUTSAL

Merci à Florian GUIGON pour la formation, bon résultats des participants, il y a eu 8 réussites.

11/ ARBITRES ASSISTANTS ET ARBITRES D3

Constat avec Lucas CHAMPLOVIER concernant les arbitres assistants pour que cela ne devienne pas une voie de garage. Voir pour faire une formation spécifique assistant dans l'avenir avec une validation de la catégorie au final.
D3, vu le nombre important d'Arbitres dans cette catégorie, il est demandé de faire 2 groupes différents ou 2 catégories différentes, après discussion à voir pour la saison prochaine.

12/ TOURNOI INTERNATIONAL DE DOMENE

Ce déroule sur 3 jours le Samedi 29 Avril, Dimanche 30 Avril, Lundi 1^{er} Mai. Pris en charge par Nicolas des Arbitres promotionnels participants les 3 jours.

13/ TOUR DE TABLE

FIN DE SEANCE A 23 heures30

André SERVE
Président

Joseph. SABATINO
Secrétaire de séance



PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

Président : A. SERVE

CTDA : N. BROTONS

Présents : J.M KODJADJANIAN, J VELOSO, J SABATINO.

STAGE ANNUEL INFORMATION IMPORTANTE À L'ATTENTION DES ARBITRES ET DES OBSERVATEURS

Veuillez prendre note dès à présent que tous les arbitres de catégories D1, D2 D3 et D4, les arbitres assistants agréés LIGUE, les arbitres assistants de DISTRICT, les jeunes arbitres, les féminines et les observateurs appartenant au DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL sont dans l'obligation d'effectuer le STAGE DE DÉBUT DE SAISON qui s'effectuera le :

SAMEDI 09 SEPTEMBRE 2017 de 8h à 17h

Lieu : TSF de VOIRON ancien (CREPS).

Prendre vos dispositions dès à présent.

MESSAGE IMPORTANT

COMMISSION MEDICALE ET COMMISSION DES ARBITRES

Nouveau principe : un certificat médical est valable 3 saisons* (*sous réserve de respecter certaines conditions)

Licenciés concernés : Les joueurs amateurs, Les dirigeants (sauf dans le cas où la Ligue ne réclame pas le certificat médical)

Licenciés non concernés Les joueurs sous-contrats (professionnel, fédéral, élite, stagiaire, aspirant, apprenti)
Les entraîneurs (Technique régional, Technique National, Educateur Fédéral, Animateur Fédéral) **Les arbitres**

Dossiers médicaux des arbitres : Message à destination des **arbitres** qui vont renouveler leurs licences et vont faire leur **visite médicale**.

Information pour les arbitres qui souhaitent renouveler leur licence sur la saison 2017/2018.

Afin d'éviter les examens inutiles ou au contraire éviter les retours pour examen manquant, voici quelques précisions sur la visite médicale.

Dans tous les cas de figure, vérifiez bien que le médecin contrôle votre vue et le note sur le dossier.

De même il doit marquer la date PRECISE de votre dernier vaccin antitétanique (pour cela, emmenez votre carnet de santé lors de la visite).

* Vous avez moins de 35 ans : inutile de refaire un Électrocardiogramme puisque déjà fait lors d'une visite précédente.

* Vous avez entre 35 et 50 ans : Électrocardiogramme obligatoire tous les 5 ans, mais PAS PLUS.

Ou l'épreuve d'effort chez un cardiologue si vous avez plusieurs facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

* Vous avez plus de 50 ans : l'épreuve d'effort tous les ans ou tous les 2 ans selon votre nombre de facteurs de risque cardiovasculaire (FRCV.)

Inutile de répéter les examens tous les ans quand ce n'est pas demandé, cela coûte cher, vous encombrez les consultations des cardiologues ou de votre médecin. Mais inversement, inutile d'envoyer votre dossier s'il n'est pas rempli correctement.

Il vous sera retourné d'où perte de temps pour tout le monde ; vous, votre médecin, la CDA, le secrétariat et le médecin du District.

Merci de votre attention.

PRENDRE RENDEZ-VOUS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, ATTENTION A L'ATTENTE.
Le dossier MEDICAL est téléchargeable sur le site du DISTRICT (lien ARBITRAGE)

Formation Continue :

Comme évoqué en début de saison lors de l'AG des arbitres, une formation théorique continue va être mise en place cette saison, à destination de tous les arbitres.
Ces formations seront obligatoires, comme cela apparaît dans le RI de la CDA 2016/2017, avec des bonus/malus.

Objectifs :

- Assimilation des nombreuses nouvelles Lois du Jeu
- Progression des arbitres sur les connaissances théoriques,
- Moins d'erreurs sur les terrains et les questionnaires annuels
- Crédibilité et confiance renforcées

Ces formations se dérouleront de la manière suivante :

- Formations à distance basées chacune sur un questionnaire en ligne de 10 questions QCM (même fonctionnement que le questionnaire annuel en ligne)
- Délai d'une semaine maxi pour envoyer la réponse en ligne (aucun format papier accepté, afin de faciliter la gestion des corrections par les formateurs)
- **Une formation tous les 1 mois et ½ environ. Dates des formations continues pour cette saison 3 juin 2017 (dates de publication du questionnaire)**
- Après la date limite, les notes et la correction commentée seront envoyées aux arbitres

F.M.I

Aucun Arbitre n'a le pouvoir de décisions concernant la non utilisation de la FMI. Seul, Mr MALLET Marc Port : 06.52. 97 .94. 37 est habilité à prendre une telle décision, sanction sera prise si cela n'est pas respecté.

Suite à la non validation de feuille de match informatisée, **un rappel important**, nous demandons à tous les Arbitres de mettre un : **Mots de passe de la rencontre qui doit être court, en minuscules (pas de majuscules), pas de chiffres, ni signes (= !?....)** Il peut être conservé pour tous les matches que vous arbitrez, pas besoin de le changer à chaque match.

Remplissage feuilles de match (papier) – « Officiel » ou « Bénévole » :

Il est rappelé aux arbitres qu'ils doivent impérativement cocher les cases « OFFICIEL » ou « BENEVOLE » sur la feuille de match, à gauche de leur nom.

Si l'arbitre est désigné officiellement par la CDA, il doit cocher la case « OFFICIEL ». S'il n'est pas désigné officiellement par la CDA, il est alors considéré comme « BENEVOLE » sur la feuille de match.

Cela est important dans le traitement des feuilles de match, afin que le secrétariat sache si l'arbitre doit ou non être indemnisé par le District.

Il est de plus rappelé que seuls les arbitres désignés officiellement par la CDA peuvent prétendre à être indemnisés. En cas d'oubli, les arbitres seront considérés automatiquement comme bénévoles.

NOTE AUX CLUBS : Aucun arbitre ne peut prétendre à un défraiement s'il n'a pas été officiellement désigné par la CDA.

Nouveau Règlement Intérieur CDA 2016/2017 :

Le nouveau Règlement Intérieur de la CDA est en ligne sur le site du District. Il est fortement conseillé aux arbitres d'en prendre connaissance.



CONTACTS COMMISSION :

Président :

André SERVE Port. : 06 82 75 50 07 / Tél. Dom. : 04 74 86 16 63 – Mail : andre.serve@free.fr

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA) :

Nicolas BROTONS Port. District : 06 95 14 29 38 – Mail District : nicolas.brotons@isere.fff.fr

Le numéro du CTDA n'est pas joignable le week-end (hormis lors des formations qui sont organisées le week-end)

Désignateur arbitres adultes :

Albert BROUTY Port. District : 06 17 14 62 03 / Port. : 06 31 79 46 91 Mail : albertbrouty@aol.com

Désignateur jeunes arbitres :

Eric FIARD Port. District : 06 46 41 36 44 / Port. : 06 70 29 68 27 / Mail : veyet.fiard@yahoo.fr

Désignateur Observateurs :

Jean-Marie KODJADJANIAN Port. : 06 81 81 90 32 – Mail : jmarie.kodja@yahoo.fr

Désignateur Futsal et Foot Entreprises :

Fernand RODRIGUES Port. District : 07 85 98 74 44 / Port. : 06 16 33 38 84 – Mail : fernandrodrigues21@gmail.com

Correspondant Trésorerie : José VELOSO Port. : 07 87 55 57 16 – Mail : jose-veloso@wanadoo.fr

Afin de répondre aux attentes des clubs et des arbitres, la CDA a fait en sorte d'avoir des REFERENTS dans les divers SECTEURS géographiques du département :

Secteur FONTAINE / PONTCHARRA / LA MURE
KRISTO Dimitri (CDA) : 06 37 97 88 14

Secteur NORD-ISERE
MORE Stéphane (CDA) : 06 84 05 53 97

Secteur VOIRON / SAINT MARCELLIN
BROUTY Albert (CDA) : 06 31 79 46 91

Secteur BIEVRE-VALLOIRE
SERVE André (CDA) : 06 82 75 50 07

COURRIERS

Courriers divers :

FFF.FOOT 2000 : Indisponibilités diverses.

COURRIERS CLUBS :

FC QUATRES MONTAGNES : Absence Arbitre

COURRIERS ARBITRES :

Mr GRASSI Mathieu : Nous verrons, nous-mêmes ... !!!

**ATTENTION
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES
T'ES SUR LA TOUCHE
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 09 MAI 2017

PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06.33.54.57.25

PRESENTS : BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC, DENECHERE Gilles

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 16h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer: L'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2016-2017.

Communication pour les délégués :

Les délégués qui sont en Excellence et Promotion d'Excellence doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux ».

Courriers :

Rapports reçus: MORE Claude, BECHET Patrice, DUTCKOWSKI Yohan, HUGOT Daniel, DENECHERE Gilles, BALDINO Cataldo, AHMD HEZAM Zine, COTTIER Raphael, BLANCHEFLEUR Bernard, GUEDOUAR Ridha, Boulord Jean Marc

Rapports en attente de réception :

Indisponibilités :

BUOSI Bernard	Du	09/05/2017	Au	24/06/2017
DENECHERE Gilles	Du	25/05/2017	Au	28/05/2017
AHMED HEZAM Zine	Du	25/05/2017	Au	29/05/2017
MORE Claude	Du	20/05/2017	Au	20/05/2017
COTTIER Raphael	Du	20/05/2017	Au	20/05/2017
HUGOT Daniel	Du	27/05/2017	Au	27/05/2017
MONTMAYEUR Marc	Du	04/06/2017	Au	05/06/2017
BALDINO Cataldo	Du	03/06/2017	Au	05/06/2017

PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

DESIGNATIONS :

Samedi 13 mai

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
U19_PR_EXCELLENCE	SEYSSINS	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE	DENECHERE Gilles	Frais aux 2 Clubs
U19_DIVISION_1_A	GPT FURE ISERE	JARRIE CHAMP	BOULORD Jean Marc	Frais aux 2 Clubs
U19_DIVISION_1_C	RUY MONTCEAU	DOMARIN	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
U19_DIVISION_1_C	FORMAFOOT	FOUR	COTTIER Raphael	Frais aux 2 Clubs
U17_PR_EXCELLENCE_B	SASSENAGE	MARTINEROIS	HUGOT Daniel	Frais au Club de Sassenage Match à Biliou suite Terrain Suspendu
U17_DIVISION_1_D	ISLE D ABEAU 2	BEAUREPAIRE	GUEDOUAR Ridha	Frais au Club de Beaurepaire
U17_DIVISION_1_A	GONCELIN	MISTRAL	DUTCKOWSKI Yoan	Frais aux 2 Clubs
U17_DIVISION_1_B	DEUX ROCHERS 2	GROUPEMENT FURE ISERE	MORE Claude	Frais aux 2 Clubs
U17_DIVISION_1_B	GROUPEMENT SUD DAUPHINE 2	VOREPPE	BALDINO Cataldo	Frais aux 2 Clubs

Dimanche 14 mai

Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
EXCELLENCE	VER SAU	FC2A	CICERON Fabien	Caisse de Péréquation
EXCELLENCE	AJA VILLENEUVE	MOS 3 RIVIERES 2	HUGOT Daniel	Caisse de Péréquation
PROMOTION EXCELLENCE A	MANIVAL 2	CROLLES	GIROUD GARAMPON Hervé	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_A	EYBENS 3	SAINT QUENTIN	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_C	ARTAS-CHARANTONNAY	OLYMPIQUE NORD DAUPHINE	BOULORD Jean Marc	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_C	COLLINES	FORMAFOOT	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
DIVISION_1_D	ASP BOURGOIN	VALLEE DU GUIERS 2	BLANCHEFLEUR Bernard	Caisse de Péréquation
DIVISION_3_C	MIRIBEL 2	CHIRENS	REMLI Amar	Caisse de Péréquation

COMMISSION D'APPEL

Tél : 04 76 26 87 72

Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 09/05/2017

Présidence : M. H.GIROUD-GARAMPON.

Présents : A.SECCO (secrétaire), V. SCARPA, J-M. KODJADJANIAN, R. GUEDOUAR.

COURRIER

Club: AS Martinérois: Erreur administrative, la commission annule les suspensions et les amendes pour votre absence à audition du mardi 02 MAI 2017 PV N° 340 Dossier n°44.

CONVOCATION

DOSSIER N° 51: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 02/05/2017 parue le 04/05/2017 PV N° 340.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / VALLEE DU GUIERS – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE – POULE A du 29/04/2017.

L'audition aura lieu le Mardi 23/05/2017 à 19h00.

Les personnes convoquées le seront par un courrier envoyé au président du club et aux personnes concernées.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 09/05/2017

RELEVE DE DECISION

DOSSIER N° 46: Appel du club de CROLLES-BERNIN de la décision de la commission des règlements prise le 11/04/2017 parue le 13/04/2017. PV N° 337.

MATCH: CROLLES-BERNIN 2 / CREYS- MORESTEL – U15 – PROMOTION D'EXCELLENCE– POULE A du 25/03/2017.

La commission infirme la décision de la commission des règlements:

Dit que la rencontre doit être homologuée selon le score acquis sur le terrain.

APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 02/05/2017

NOTIFICATION DE DECISION

DOSSIER N° 47: Appel du club de SASSENAGE de la décision de la commission départementale des ARBITRES prise le 11/04/2017 parue le 13/04/2017. PV N° 337.

MATCH: SASSENAGE 2 / ASCOL FOOT 38 – SENIORS – 2^{ème} DIVISION – POULE C du 02/04/2017.

Composition de la commission d'appel du district :

Président : M. VACHETTA.

Présents: A.SECCO (secrétaire) V. SCARPA, G. BISERTA.



PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

En présence de :

- Mr. SARAGAGLIA François président du club de SASSENAGE.
- Mr. LAZZARI Anthony capitaine du club de SASSENAGE.
- Mr. VALERO Christophe éducateur du club de SASSENAGE.
- Mr. MERMET Bernard arbitre assistant du club de L'ASCOL FOOT 38.
- Mr. CORBEL Séverin arbitre officiel de la rencontre.
- Mr. KODJADJANIAN J-M représentant la commission des arbitres.

Notant l'absence excusée de Mr DI NATALE Philippe du club de ASCOL FOOT 38.

Après rappel des faits et de la procédure, l'appelant ayant pris la parole en premier et ayant clos l'audition.

Les personnes auditionnées, les représentants des instances n'ayant pris part ni aux délibérations, ni à la décision.

- Considérant que l'appel a été formé dans les conditions de temps et de forme prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF ;

Qu'il est recevable :

- Considérant que le club de SASSENAGE Interjette appel de la décision de la commission départementale des ARBITRES prise le 11/04/2017 parue le 13/04/2017. PV N° 337, ayant donné match à rejouer.
- Considérant que MR SARAGAGLIA François président du club de SASSENAGE a décidé de faire appel de la décision de la CDA, car l'article 5 paragraphe 2 des lois du jeu «IFAB» 2016/2017 précise la réglementation en cas de but accordé par l'arbitre.
- Accuse un dirigeant du club de L'ASCOL FOOT 38, d'avoir sur FOOT ISERE fait un commentaire qu'un dirigeant de L'ASCOL avait appelé le soir du match, l'arbitre officiel pour lui demander s'il était sûr que le ballon était bien rentré dans le but, ce qui est une forme de pression inadmissible.
- Considérant que Mr LAZZARI Anthony capitaine du club de SASSENAGE précise que trois défenseurs de L'ASCOL étaient sur la ligne de but, voire dans la cage, l'un deux s'agrippant au filet et que le ballon était rentré dans le but.
- Considérant que VALERO Christophe dirigeant du club de SASSENAGE appuie les commentaires de son président, mais précise que de sa position il est incapable de certifier si le ballon a pénétré dans le but.
- Considérant que Mr. MERMET Bernard arbitre assistant de L'ASCOL relate qu'il n'a jamais appelé l'arbitre officiel le soir du match, qu'il a interpellé l'arbitre officiel à la fin du match en rentrant aux vestiaires avec ces paroles: «Mr l'arbitre, êtes-vous sûr que le ballon était entré dans le but ?»
- Considérant que Mr. CORBEL Séverin arbitre officiel, précise lui aussi qu'aucun coup de téléphone d'un dirigeant de L'ASCOL n'a eu lieu le soir de la rencontre ou un autre jour, qu'il a accordé le but et effectué après la réserve technique posée par L'ASCOL l'engagement validant le but, que ce n'est que le soir qu'il n'était plus sûr de son jugement et l'a verbalisé dans un rapport complémentaire.
- Que c'est sa première réserve technique depuis qu'il arbitre.
- Considérant que Mr KODJADJANIAN J-M représentant la commission des arbitres explique la décision de la CDA, que la CDA a privilégié l'éthique, que les lois du jeu 2016/2017 de «IFAB» sont sans ambiguïté.
- Considérant que Mr SARAGAGLIA François s'excuse auprès de Mr MERMET Bernard pour la mauvaise interprétation sur Foot Isère que son club a effectué sur le commentaire du match de L'ASCOL FOOT 38, que l'incident est clos entre les deux clubs.
- Considérant l'article 5 paragraphe 2 des lois du jeu «IFAB» 2016/2017:
«Les décisions de l'arbitre sur des faits en relation avec le jeu sont définitives, y compris la validation d'un but et le résultat du match»
«l'arbitre ne peut revenir sur une décision après avoir réalisé que celle-ci n'est pas la bonne ou après avoir consulté un des autres arbitres, si le jeu a repris ou si l'arbitre a signalé la fin de la première ou de la seconde période (prolongations y compris) et a quitté le terrain ou que le match est terminé»

Par ces motifs:La commission:

Infirmes la décision de la commission départementale des ARBITRES.

Dit que la rencontre doit être homologuée selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de dossier de la commission d'appel sont à la charge du club de SASSENAGE.

Les frais du déplacement (31 €) du club de L'ASCOL FOOT 38 sont à la charge du club de SASSENAGE.

Conformément aux dispositions de l'article 188-2 des Règlements Généraux de la F.F.F. la présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue Auvergne Rhône Alpes, dans un délai de 10 jours suivant les modalités des articles 188 et 190 des R.G. de la F.F.F.

Le Président
VACHETTA Michel

Le Secrétaire
SECCO André

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 09/05/2017

Présents : J. Issartel, th Truwant
Excusée : A. Brault,

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

Tous les courriers sont à envoyer à la commission féminine : **merci de ne pas mettre inutilement la commission sportive en copie.**

COURRIERS : HAUTE TARENTEISE, ES TARENTEISE, E G 2F, MISTRAL, MIREILLE GUILLOUD, LA MOTTE SERVOLEX, VALMONTAISE, PAYS D'ALLEVARD, ECHIROLLES SURIEUX, NIVOLAS, BOURBRE, VALLEE DU GUIERS, CHARVIEU, ESTRABLIN

LES CLUBS DE HAUTE TARENTEISE ET ES TARENTEISE REMERCIENT TOUS LES CLUBS POUR LEUR SOUTIEN ET LEUR AIDE MORALE LORS DU DECES D'OLIVIA

SAISON 2017 / 2018

Le comité de direction, le 5 Mai, a validé la réforme des championnats à 11 et à 8 avec application dès la saison prochaine. Ces championnats se disputeront sur une seule phase, ce qui permettra une meilleure harmonisation des dates avec une légère diminution du nombre de dates de rencontres (ceci sous réserve d'un minimum de 17 équipes inscrites dans le championnat à 11)

COURRIER :

CHARVIEU, annonce la création d'une section féminine au niveau des jeune

CHAMPIONNAT A 11

F M I

2 réunions de formation F M I seront organisées le 7 septembre 2017

EXCELLENCE

Journée 7 du 19 02 2017

HAUTE TARENTEISE – VOUREY reporté au 14 mai

Promotion d'excellence

Journée 6 du 05 02 2017

GRESIVAUDAN – CLAIX reporté au 24 mai

Journée 7 du 12 02 2017

VALLEE BLEUE – CLAIX reporté au 21 mai



PV N° 341 **JEUDI 11 MAI 2017**

CHAMPIONNAT U 15

NIVEAU 1

Journée 2 du 18 03 2017

NIVOLAS - VALLEE DU GUIERS reporté au 17 mai 2017 à 18 h 30

Journée 4 du 08 04 2017

CREYS MORESTEL – SUD ISERE reporté au 6 mai

Journée 5 du 29 04 2017

NORD DAUPHINE – G F 38 reporté au 3 juin à 15h

Journée 6 du 13 5 2017

NIVOLAS – SUD ISERE reporté (rassemblement ligue)

NIVEAU 2

Journée 1 du 11 03 2017

CROLLES - VILLEFONTAINE reporté au 27 mai

Journée 6 du 13 05 2017

L C A foot – ECHIROLLES SURIEUX reporté au 17 mai à 17h

1° tour du 7 mai

U O P - VALLEE DU GUIERS

U O P, vous étiez bien inscrits en coupe, dossier transmis à la commission des règlements pour suite à donner

COUPE A 8

½ finale du 21 mai

ARTAS CHARANTONNAY – VEZERONCE HUERT 2 se jouera à Charantonnay à 10h

COUPE U 15F

3° tour le 20 mai à VOIRON

Le tirage au sort de ce tour est consultable sur le site

COUPE U15F / U18F

La journée de coupe U15F / U18F du 20 mai se déroulera à VOIRON, elle intégrera la semaine du foot féminin.

Elle commencera par un plateau U 13 F, coupe U15F puis par une réception des bénévoles féminines avec prise de paroles de représentantes féminines, ensuite continuation des coupes U15F, U18 F

Le Président

Jacques ISSARTEL

06 34 87 23 55

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Réunion Commission du 09 MAI 2017

Présents : MALLET, GIROUD-GARAMPON, BERT, EL GHARBI, MONTMAYEUR, PICOT

COURRIERS

Courrier du club de Seyssinet : Vol dans vestiaires

Seyssinet : concernant les bonifications, nous avons pris note mais ne régularisons qu'en fin de saison après la conclusion de tous les matches.

BONUS-MALUS

Arrêté au PV 340 est sur le site pour toutes les catégories.

CHALLENGE CLAUDE MONTPIED U15-U17-U18 F

Pensez à compléter vos fiches « sportivité ». Vous trouverez ces fiches sur le site du district onglet « éthique et prévention » sportivité, fiche challenge 2016-2017. Merci pour vos jeunes.

RECIDIVE CLUBS

Tableau à jour au PV 338 est sur le site du district.

Les clubs ont reçu l'information par courrier postal et sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

DELEGUES CLUBS

Clubs n'ayant pas envoyé de liste : Virieu, Ascol, Passins, Rochetoirin, Turcs de Moirans, Usvo, Bourbre, Cremieu, Bizonnnes, Froges, Fontaine, Brezins, Monestier,

Listes en attente : St Geoire en Valdaine, Turcs de la Verpillère, Pontcharra, Asp Bourgoin, Vallée Bleue



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 09 MAI 2017

Commission : Patrick MONIER, Farid EL MASSOUDI, Xavier ROCHETTE.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise : foot-entreprise@isere.fff.fr

138. ASPTT : noté, indisponibilité du stade de Montbonnot (au moins jusqu'au 28/05/2017).

COORDONNEES

Arbitres : site du district : Arbitrage / Documents / Coordonnées Arbitres / Coordonnées Arbitres.pdf

Correspondants équipes Foot Entreprise : site du district : Documents / Foot Entreprise - Liste des correspondants (format pdf).

NOTES AUX CLUBS

Finale Foot Entreprise du 16/06/2017 (coupe René Laffont) : du fait des finales vétérans et foot à 8 en semaine programmées le 16/06/2017, les joueurs en double-licence étant qualifiés dans 2 équipes différentes pour des finales ce jour-là ne pourront participer qu'à une seule finale de leur choix.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : Air Liquide – CD Varcès.

Vendredi 09/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

Finale Coupe René Laffond (Repêchage) : ASPTT 3 Sifac – ASPTT 4 SFI.

Vendredi 16/06/2017, 20h45. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPES DE L'ISERE FOOT ENTREPRISE, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Finale Coupe de l'Isère : CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Vendredi 09/06/2017, 19h15. Stade René Perrouault, Champ-sur-Drac.

COUPE FOOT ENTREPRISE REPECHAGE, FOOT A 8 **1/2 finales coupe de l'Isère Repêchage**

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs

qualifiés.

Métropolitains 2 – Energie Sports.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Bachelard.

Les Anciens de l'ACREE – Fasson.

Lundi 15/05/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

CHAMPIONNAT, FOOT A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ13, rectificatif horaire. ASPTT 3 Sifac – ASPTT 1 La Poste.

Jeudi 11/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

J15. GSE – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Espagnac.

J15. CEA 2 Grenoble – Air Liquide.

Lundi 15/05/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J15. ASPTT 2 ST – CEA 1 Grenoble.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Bachelard.

J15. ASPTT 4 SFI – ASPTT 1 La Poste.

Lundi 15/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

J16. Air Liquide – ASPTT 4 SFI.

Lundi 22/05/2017, 20h15. Paul Vieux-Melchior, Sassenage.

J16. ASPTT 3 Sifac – CEA 1 ST.

Lundi 22/05/2017, 20h00. Espagnac, Grenoble.

J16. ASPTT 1 La Poste – ASPTT 2 ST.

Lundi 22/05/2017, 20h30. Philippe Agud, Le Versoud.

RJ10. CEA 2 Grenoble – GSE.

Lundi 22/05/2017, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

CHAMPIONNAT, FOOT A 8

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ06. CEA 3 Grenoble – Les Anciens de l'ACREE.

Vendredi 12/05/2017, 20h15. Pablo Picasso, Echirolles.

RJ09. CEA 3 Grenoble – Métropolitains 1.

Lundi 15/05/2017, 20h00. Bachelard.

COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 09/05/2017

Présents (e) : LOUIS J, CARRETERO C, M.J MUFFAT.

La Commission Futsal rappelle aux clubs
qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous



Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Coordonnée du Responsable Championnat Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée
Pays Voironnais : Journée 18 : Pays voironnais / Domarin As 1 : le mardi 23/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

R.C. Virieu Futsal : Lu et noté.

Pays Voironnais : Journée 21 : Pays voironnais / R.C. Virieu F. : Le jeudi 01/06/17 à 20h30 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

AJF Chasse sur Rhône : Voir PV de la Commission des Règlements du 22/06/2016, dossier N° 8.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 17)

A jouer au plus tard 14/05/2017

R.C.Alpin 1 / Vie et partage 2 : Le samedi 22/04/17 à 17h00 (gymnase Le Vergeron, Moirans).

L'Arbre de vie 1 / Mistral Grenoble : le vendredi 12/05/17 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu)

AC Seyssinet / JOGA 2 : le dimanche 14/05/17 à 14h00 (Gymnase Nominé, Seyssinet)

AJF Chasse / Rhône1 / Espoir Futsal 38 : le dimanche 14/05/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône, Chasse sur Rhône).

Exempt / Club Martinerois Fut.

CHAMPIONNAT EXCELLENCE : (journée 18)

A jouer au plus tard 21/05/2017

JOGA 2 / Mistral Grenoble : Le samedi 20/05/17 à 17h00 (Gymnase Reynies Bayard, Grenoble).

Exempt / R C Alpin 1.

Espoir Futsal 38 / Seyssinet Ac : le lundi 22/05/17 à 19h30 (Gymnase St Alban de roche, St Alban de roche).

A.J.F Chasse sur Rhône 1 / Vie et Partage 2 : le dimanche 21/05/17 à 19h00 (Gymnase de Chasse sur Rhône, Chasse sur Rhône).

Club Martinerois Fut 2 / L'Arbre de vie 1 : le lundi 15/05 à 19h30 (Gymnase Colette Besson, St Martin d'Hères).

Rencontre en retard :

L'Arbre de Vie 1 / JOGA 2 : le mercredi 24/05 à 20h30 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu)



PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 13)

Touvet-Terrasse 1 : Journée 13 : La rencontre Touvet-Terrasse 1/ L'Arbre de vie 2 du 26/03/17 reportée.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 18)

A jouer au plus tard 14/05/2017

R.C.Virieu F 1 / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 14/05/17 à 20h00 (halle des sports, Virieu).

Pays voironnais / Domarin As 1 : le mardi 23/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Touvet-Terrasse / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : Le dimanche 14/05/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

Exempt / Futsal Isle d'Abeau.

Exempt / R.C.Alpin 2.

Arbre de vie 2 / Exempt.

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 19)

A jouer au plus tard 21/05/2017

Pays voironnais / Arbre de vie 2 : le mardi 16/05/17 à 20h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Domarin As 1 / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 21/05/17 à 11h00 (Complexe sportif, Domarin).

Nuxerete Fs38 / Exempt.

R.C.Alpin 2 / R.C.Virieu F 1 : le dimanche 21/05/17 à 19h30 (Gymnase Le Vergeron, Moirans).

Futsal Isle d'Abeau / Touvet-Terrasse : le dimanche 21/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

CHAMPIONNAT PROMOTION D'EXCELLENCE : (journée 20)

A jouer au plus tard 28/05/2017

Touvet-Terrasse / Nuxerete Fs38 : Le dimanche 28/05/17 à 18h30 (Salle du Bresson, Le Touvet).

Arbre de vie 2 / Domarin As 1 : Le samedi 27/05/17 à 12h00 (Gymnase COSEC, Bourgoin Jallieu).

R.C.Alpin 2 / Exempt.

R.C.Virieu F 1 / Exempt.

Exempt / Pays voironnais :

Futsal Isle d'Abeau / A.J.F Chasse sur Rhône 2 : le dimanche 28/05/17 à 19h00 (Gymnase St Hubert, L'Isle d'Abeau).

COMMISSION DES REGLEMENTS

Tél. 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 09 MAI 2017

Présents : M. BOULORD, MARTIN, SEGHER, VITTONI.

Excusé(e)s : MME STAËS, MM. BONO, CHAMBARD, REPELLIN, ROBIN, PINEAU.

RAPPEL

P.V du MARDI 20 SEPTEMBRE 2016 paru le JEUDI 22 SEPTEMBRE 2016

N°8 : AJFC / MARTINEROIS – FUTSAL – EXCELLENCE – MATCH DE SEMAINE 38 – J1

Considérant la directive championnat Futsal district Isère pour la saison 2016/2017 :

« Réunion de début de saison : Présence obligatoire de tous les clubs le 02/09/2016 à 19h30 au District. Tout

club absent aura toutes ses rencontres perdues tant qu'il ne se sera pas présenté au DIF auprès de la commission Futsal ».

Considérant l'absence des clubs d'AFJC et MARTINEROIS à la réunion obligatoire du 02/09/2016,

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par pénalité aux deux clubs.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

COURRIERS

U.S.V.O. : au vu de vos explications, le match est à jouer à une date précisée par la commission sportive.

F.C. ANTHON : votre réserve, mal saisie, n'apparaît pas sur la feuille de match.

DECISIONS

N°221 : MARTINEROIS 1 / MANIVAL 2 – U15 – 1^{ère} DIVISION – POULE B – MATCH DU 05/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de MARTINEROIS pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de MANIVAL évoluant en LIGUE PROMOTION, Poule C, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 10 matchs.

Par ce motif, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°222 : GRESIVAUDAN 2 / SUSVILLE MATHEYSINE – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE A – MATCH DU 07/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SUSVILLE MATHEYSINE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

1^{ère} partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de GRESIVAUDAN évoluant en 2^{ème} DIVISION, POULE A.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

1 joueur à 15 matchs.

2^{ème} partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de SUSVILLE MATHEYSINE pour la dire recevable : Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de GRESIVAUDAN.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre ST GEOIRE EN VALDAINE a eu lieu le 23/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

N°223 : VELANNE 2 / BIZONNES 2 – SENIORS – 4^{ème} DIVISION – POULE D – MATCH DU 07/05/2017.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de BIZONNES pour la dire recevable :
Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Après vérification des feuilles du dernier match de l'équipe supérieure du club de VELANNE évoluant en 2^{ème} DIVISION, POULE C.

Il s'avère que ce club n'a pas respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle de l'équipe 1 contre VALLEE DE L'HEN 2 a eu lieu le 30/04/2017.

Considérant que sur cette feuille de match figure le nom du joueur : SABAUD Axel, licence n° 2543433723.

Par ce motif, la CR donne match perdu par pénalité au club de VELANNE pour en reporter le bénéfice au club de BIZONNES.

Le club de BIZONNES est crédité des frais de dossier.

Le club de VELANNE est débité des frais de dossier.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°224 : F.C.2.A / GONCELIN – U17 – 1^{ère} DIVISION – POULE A – MATCH DU 06/05/2017

(Terrain suspendu).

Considérant que la commission de discipline du D.I.F., dans sa réunion du 28/03/2017, a décidé :

« 2 MF de suspension de terrain, pour l'équipe de F.C.2.A, U17, évoluant dans le championnat 1^{ère} Division, Poule A, lors de la saison 2016/2017. »

Considérant l'art 25-3 – Terrains suspendus des R.G du district de l'Isère de football :

« Le club dont une équipe est sanctionnée de « terrain suspendu » doit trouver et proposer à la Commission compétente, pour cette équipe, un terrain de remplacement homologué disponible pour la ou les date(s) désignée(s), 4 jours francs avant la date du match. Ce terrain doit être situé à plus de 30 kilomètres de commune à commune. La rencontre se déroule à la date prévue par le calendrier.

En cas de non-respect des règles, l'équipe sanctionnée perd le match par forfait et encourt une sanction identique. »

Considérant que l'équipe de F.C.2.A devait fournir à la commission sportive du D.I.F avant le mardi 02/05/2017, minuit, le lieu de la rencontre contre GONCELIN.

Considérant que le club de F.C.2.A a été dans l'incapacité de fournir un terrain situé à plus de 30 km de GRENOBLE.

Par ces motifs, la C.R. donne match perdu par FORFAIT au club de F.C.2.A. (0 point, 0 but), pour en reporter le bénéfice au club de GONCELIN (quatre points, trois buts).

La C.R. rappelle au club de F.C.2.A que son terrain reste suspendu pour les deux prochaines rencontres à domicile et qu'il est impératif de communiquer à la commission sportive, selon les modalités de l'art 25-3 définies ci-dessus un terrain de remplacement homologué et disponible. .

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation ;

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°225 : U.O. PORTUGAL / VALLEE DU GUIERS – COUPE SENIORS FEMININES à 11 MONIQUE BERT – MATCH DU 7/05/2017.

Dossier ouvert pour match non joué.

Considérant l'article 23 – FORFAIT ;

Considérant que le club de l'U.O. PORTUGAL ne s'est pas présenté à l'heure et sur le lieu de la rencontre.

Considérant que le club de l'U.O. PORTUGAL était régulièrement inscrit dans la compétition.

Par ce motif, la CR donne match perdu par FORFAIT au club de l'UO PORTUGAL, pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE DU GUIERS.

VALLEE DU GUIERS qualifié pour le tour prochain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N°226 : MARTINEROIS / VALLEE DE LA GRESSE – U19 – EXCELLENCE – MATCH DU 29/04/2017.

Considérant le courrier du club de MARTINEROIS.

Considérant le courrier du club de VALLEE DE LA GRESSE.

Considérant le rapport du délégué officiel.

Considérant le rapport du vice-président de permanence ce samedi 29/04/2017.

Considérant que l'arbitre officiel de la rencontre n'a pas été informé des modifications d'horaire.

Considérant que la modification de l'horaire a été transmise au club adverse et au district hors-délai.

Considérant l'art. 33 des R.G. du district «Modalités de modification de l'horaire » :

L'horaire officiel peut être modifié selon les modalités suivantes:

Pendant la « période verte » : Jusqu'à 12 jours avant le match c'est-à-dire le lundi 12h00 de la semaine N-1, par simple information à la Commission Sportive de la part du club recevant, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3. Cela ne s'applique pas pour les créneaux du dimanche où il faut l'accord des 2 clubs.

Pendant la « période orange » : Entre 12 jours avant le match (lundi 12h00) et 5 jours avant le match (lundi 12h00), par l'envoi, de la part des deux clubs, de l'imprimé de modification d'horaire validé par les deux clubs à la Commission Sportive, l'horaire est à choisir parmi ceux proposés à l'article 13-3.

Pendant la « période rouge » : La semaine du match, du lundi 12h00 au jeudi 15h00, sur décision de la Commission Sportive au vu d'un motif sérieux et motivé.

Par ces motifs, la C.R. décide match perdu par pénalité au club de MARTINEROIS (1 point, 0 but) pour en reporter le bénéfice au club de VALLEE DE LA GRESSE (4 points, 3 buts).

Le club de MARTINEROIS est débité des frais de déplacement de l'arbitre.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

TRESORERIE DISTRICT

En vertu de l'article 17 du règlement financier du District, les clubs suivants ne sont pas à jour de leur trésorerie au 17/04/2017.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 4 (quatre) points au classement en vertu de l'article 17.3 du règlement financier, avec date d'effet le 30/04/2017.

550477	FUSAL PICASSO
551011	BELLEDONNE GRESIVAUDAN
554434	ROCHETOIRIN

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 10 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
Jean Yves MARTIN

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du Mardi 09 MAI 2017

Présents : L. Mazzoleni / F. Agaci / G. Bouat / D. Guillard / M. Hesni / B. Buosi / C. Maugiron

Excusé(s) : J. Chambard / D. Marchal / A. Brault

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

Plannings tardifs, non pris en compte : Fc Chirens, Cassolard, Domène, St Maurice, ECBF, Echirolles Surieux, Creys Morestel, Polienas, Formafoot, Vourey.

U10 U10/U11 U11

Courriers reçus :

Beauvoir U10 Poule P U11 Poule H

Formafoot U11 Poule E

Moirans U10/U11 Poule U

Brézins U10 Poule M

Les plateaux de la journée 7 de la phase Printemps qui n'ont pas pu avoir lieu le 06 Mai pour cause d'intempéries peuvent se jouer si les clubs le souhaitent le Samedi 03 Juin. (Dernière date disponible)

C. MAUGIRON 07 77 20 71 86

U13

Tous les matchs non joués du 6 mai dont la commission avait l'information signifiant qu'ils n'avaient pas été joués, ont été reprogrammés (merci de consulter le site).

Pour les autres matchs non joués, la commission attend les explications des clubs concernés

Courrier : GF38 une réponse a été faite par mail.

Festival repêchage : DOMARIN 3 / EYBENS 4 avancé au samedi 27/05 à 15h

Finale régionale Festival U13 :

Trois clubs du district étaient présents à cette finale qui se déroulait en Savoie. Echirolles termine à la 15° place, Manival se classe à l'honorable 8° place. Enfin, dernier représentant, le GF38 emporte cette finale régionale qui permet à cette équipe de se qualifier pour la finale nationale au mois de Juin, à Cap Breton. Félicitations à tous les joueurs et l'encadrement de cette équipe à qui la commission souhaite de bien réussir lors de la finale nationale.

U15 A 11

Tous les matchs de ce samedi 6 Mai dont la commission avait l'information qu'ils n'avaient pas été joués ont été reprogrammés. Merci aux clubs concernés de consulter le site.

U17

Courrier Club : Mistral. Merci de vous reporter à l'attendu du PV 340 décision Bureau et commission concernant les matchs U15 et U17 1^{er} Division

Tous les matchs du 6 Mai qui avaient été signalés non joués ont été reprogrammés. Voir cette reprogrammation ci-dessous. Pour les autres, merci aux clubs concernés de fournir des explications à la commission

Reprogrammation matchs :

Promotion d'Excellence Poule B : Bourbre / Cote St André reprogrammé au 20/05/17

1^{er} Division Poule A :

St Paul De Varces / Mistral reprogrammé au 03/06/17

FC2A / Goncelin en règlement

1^{er} division Poule C : ECBF / Tour St Clair 2 reprogrammé au 03/06/17

1^{ER} Division Poule D : Tignieu / Artas Charantonay 2 Reprogrammé au 20/05/17 à Septeme (Suite à suspension de terrain)

Suspensions de terrain : match Sassenage/ Martinérois du 13 Mai

Sassenage : suite à la suspension de terrain que doit faire votre équipe, nous ne pouvons accepter le terrain de Claix (20 Kms au lieu de 30 Kms exigés règlementairement)

FC2A : merci de nous communiquer le lieu du match du 27/05/17 FC2A / Mistral à plus de 30Km du siège de votre club

U19

Tous les matchs du 6 Mai qui avaient été signalés non joués ont été reprogrammés. Voir cette reprogrammation ci-dessous. Pour les autres, merci aux clubs concernés de fournir des explications à la commission

Reprogrammation matchs

1^{er} Division Poule A :

St Paul de Varces / Pont Claix reprogrammé au 20/05/17

Sassenage / Abbaye reprogrammé au 03/06 accord des deux clubs et de la commission

SENIORS

2° Division B : 4 Montagnes / St Antoine se jouera le 21/05/2017 à 15h00.

3° Division B : suite à la décision de la commission de Discipline la rencontre Seyssins 2 / Martinerois 3 est donnée à rejouer le 21/05/2017

SENIORS A 8

La commission constate qu'en cette fin de saison, il manque un certain nombre de résultats. Il est demandé au club recevant d'adresser en urgence les feuilles de matchs concernées ou de rattraper avant la fin de ce mois les matchs qui seraient en retard

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END Du vendredi 19 mai 2017 au dimanche 21 mai 2017

STADE CLOS D'OR - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)
dimanche 21 mai 2017
Match U17 PHR
GF38 2/US LA MURETTE à 13h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 20 mai 2017
Plateau U10/U11 FC2A à 13h30
Plateau U10 FC2A à 13h30

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 20 mai 2017
Match U13
FC2A 2/AC SEYSSINET 5 à 10h30
Plateau U10 FC2A à 13h30

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 20 mai 2017
Match U13
AJAT VILLENEUVE/US ST PAUL DE VARGES à 13h30
Match U13
AJAT VILLENEUVE 2/FC SUD ISERE 2 à 13h30

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)
samedi 20 mai 2017
Match U13
AS BAJATIERE/G. SUD ISERE à 13h30
Match Cp de l'Isère U15
AS BAJATIERE/CS FARAMANS à 15h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)
samedi 20 mai 2017
Match U13
FC MISTRAL/US JARRIE CHAMP à 13h30
Plateau U10 FC MISTRAL à 13h30

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 21 mai 2017
Match U15 PHR
GF38 2/OC EYBENS à 13h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)
samedi 20 mai 2017
Match U13 ASIEG/AS NT DAME DE MESSAGE à 13h30
Match U13 ASIEG 2/OC EYBENS 6 à 13h30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)
samedi 20 mai 2017
Plateau U10 US ABBAYE à 14h00
Plateau U11 US ABBAYE à 14h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)
samedi 20 mai 2017
Match U13
GF38/US CREYS MORESTEL à 13h30
Match U13
GF38 3/FC SEYSSINS à 13h30
dimanche 21 mai 2017
Match U19 HL
GF38/ASF ANDREZIEUX à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE
samedi 20 mai 2017
Plateau U11 USVO à 10h30
Match U13
USVO/GF38 2 à 13h30
Match U13
USVO 2/US ABBAYE à 13h30

COMMISSION TECHNIQUE

mardi 9 mai 2017

INTERCLUBS

Vous trouverez sur le site du District, rubrique Foot Animation, la Présentation et la Répartition des clubs des INTERCLUBS U7 à U11

COMPTE RENDU CFF1 à MANIVAL

Vous trouverez sur le site du District, rubrique Foot Animation, la Présentation et la Répartition des clubs des INTERCLUBS U7 à U11

Encadrement : Grégory BARDARO (Educateur Sportif du District), David CAZANOVE (Educateur sportif du District), Jérémy HUGONNARD-ROCHE (Conseiller Départemental du Foot d'Animation), BACH Nicolas (Commission Technique), Jean-Pierre ZACCARIA (Commission Technique), Nathan PICOT (District de l'Isère), Thibaut GONTHIER (Commission Technique).

4 jours de stage en continu, dans un très joli cadre à Saint Ismier, tel était le contexte dans lequel 30 stagiaires sont venus en formation CFF1 fin avril.

Un groupe de stagiaires assez jeunes, dynamiques, venus approfondir leurs compétences avec une alternance de théorie en salle, et de passages pédagogiques sur le terrain.

Le plateau vécu par les stagiaires et leurs premiers passages pédagogiques font toujours parties des temps forts de la formation.

Merci au club de Manival, qui a permis à ce stage de se dérouler dans de bonnes conditions.



Merci également à l'encadrement pour ses compétences, sa disponibilité et son partage d'expérience, appréciés des stagiaires.

CERTIFICATION CFF3 DU 17 MAI 2017

Liste des éducateurs convoqués :

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
AGUILA Josselin	FC VERSOUD
AVELINE Nicolas	F.C. CROLLES BERNIN
BENARIEB Bilal	A.J.AT. VILLENEUVE GRENOBLE
BERBER Alisan	ISLE D'ABEAU F.C.
BERNARD Kelly	VALLEE DU GUIERS F.C.
BOURGUIGNON Nathan	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
CHAVANT Richard	F.C. COTE SAINT ANDRE
CHIROUGE Jonathan	ST SIMEON DE BRESSIEUX SP.
COLOMBANI Thibault	NOYAREY F.C.
COTTON Anthony	A.S. SEREZIN DE LA TOUR
DAVREUX Thibaut	U.S. JARRIE CHAMP
DJOUAHRA Yanis	C.S. NIVOLAS VERMELLE
FERNANDES Yoann	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
FERREIRA Robert	A.S.F. PORTUGAIS
HARBAOUI Kais	O.N. DAUPHINE
HURTIER Benoit	M.O.S. 3 RIVIERES F.C.
JENESTIER Mickael	F.C. LA TOUR ST CLAIR
KACI Hassene	A. S. MARTINEROIS
KHOUADRA Anis	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
LE GALL Guillaume	F.C. SUD ISERE
MAHROUG Zakaria	GRENOBLE FOOT 38
MAMIS Jeremy	U.S. GIEROISE
MIDJO PETGANG Guy	ST GEOIRE EN VALDAINE
MILERON Florent	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
MONON Nicolas	U.S. JARRIE CHAMP
NEVEU Morgan	F.C. VEUROIS
PASCAUD Ludovic	CANDIDAT
PERRIN Thomas	FC VERSOUD
PICOT Nathan	DISTRICT
POLICAND Christophe	C.S. VOREPPE
RAVIX Arnaud	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
RENOIZE Cyril	OPCA
TAFERE Karim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TEDESCHI Jonathan	ST. CHABONNAIS
WARRAK Samir	ES RACHAIS
YALOS Jean	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
YESSO Herman	F.C. LA TOUR ST CLAIR
CERTIF CFF2	
Llopis Maxime	NIVOLAS

VAE : VALIDATION D'AQUIS D'EXPERIENCE

Des informations sur la VAE sont disponibles sur le site du District rubrique : Documents : Technique.

EXPOSITION « SPORT ATTITUDE »

Dans le cadre de l'observatoire départemental du « mieux vivre ensemble au sein du club sportif » et sa collaboration avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Comité Départemental Olympique et Sportif, d'autres comités départementaux partenaires comme le Basket et le Rugby, le District de l'Isère de Football dispose d'une exposition « Sport Attitude » qu'il met à disposition du public afin d'être valorisée.

Celle-ci est composée de 8 panneaux d'affichages d'une dimension de 200x80 installés sur une structure portative avec base en fer.

Les panneaux sont regroupés par thèmes en lien avec la « Sport Attitude » à adopter pour le sportif et pour les parents dans leur rapport au club, les droits et les devoirs à respecter, mais aussi les lois dans le sport à connaître et qui peuvent être appliquées au sein du club.

Autres outils mis à la disposition de l'emprunteur :

- 1 Guide d'utilisation
- 8 fiches au format A3

Informations, caution et réservation :

Auprès de David CAZANOVE au 06.28.42.39.51. ou david.cazanove@isere.fff.fr

Ou auprès de Nathan PICOT au 06.37.36.24.19 ou nathan.picot@yahoo.fr

LES BONS DE FORMATIONS

Nous informons les clubs que les bons de formations pour cette saison seront acceptés jusqu'au dernier jour de la formation concernée. Au-delà, le District ne pourra plus vous les déduire de vos formations

Journée Nationale U8/ U9 10 juin

Les fiches d'inscriptions sont téléchargeables sur le site (foot animation)

Répartition des clubs du secteur Grenoble Fontaine

CLAIX: Toutes les équipes du secteur La Mûre (30 équipes) + Sect. Grenoble/ Fontaine (61 équipes) = 91 Equipes

MANIVAL : Toutes les équipes du secteur Pontcharra (48 équipes) + Secteur Grenoble/ Fontaine (42 équipes) = 90 Equipes

Claix			Manival		
	U8	U9		U8	U9
4 Montagnes	1	1	Martinerois	5	5
Asieg	1	1	GF38	6	4
Sassenage	3	2	USVO	3	3
Seyssinet	5	3	Eybens	6	4
Seyssins	2	2	Poisat	2	2
Voreppe	1	2	Abbaye	1	1
Fontaine	1	1			



PV N° 341 **JEUDI 11 MAI 2017**

FC Echirolles	4	5			
2 Rochers	4	3			
Echirolles Surieux	1	1			
Mistral	2	2			
FC2A	3	4			
Villeneuve	2	2			
Bajatière	1	1			
Total	31	30	Total	23	19
Total avec les autres secteurs :	91		Total avec les autres secteurs :	90	

Journée Nationale U6/ U7 10 juin

Répartition des clubs du secteur Grenoble Fontaine

2 ROCHERS FC: Toutes les équipes du secteur La Mûre (27 Equipes) + Equipes du Secteur Grenoble/ Fontaine (43 équipes) = 70 Equipes

LE VERSOUD : Toutes les équipes du secteur Pontcharra (35 équipes) + Equipes Sect. Grenoble/ Fontaine (40 équipes) = 75 Equipes

2 ROCHERS FC		LE VERSOUD	
	U6/U7		U6/U7
2 Rochers	7	UOP	2
	4		3
Sassenage	4	Fontaine	4
Voreppe	3	Echirolles Surieux	6
Poisat	4	Eybens	3
Mistral	1	Seyssins	6
Bajatière	6	Seyssinet	6
FC Echirolles	10	Martineriois	3
GF 38	4	FC2A	5
Villeneuve		USVO	2
		Abbaye	
Total	43		40
Total avec les autres secteurs :	70		75

ORGANISATION JOURNEE NATIONALE U7&U9 – Samedi 10 Juin 2017

Secteur	Site d'accueil U7	Site d'accueil U9
Basse-Isère	Sérézin de la Tour	St André le Gaz
Bièvre Valloire	Formafoot Bièvre Valloire	Olympique Nord Dauphiné
St Marcellin	AS Versau	Tullins
Voiron		
La Mûre	2 Rochers	Claix
Grenoble-Fontaine	Le Versoud	Manival
Pontcharra		

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 9 Mai 2017

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres Commission : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE – DUTCKOWSKI YOHAN - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission Saison 2016/2017 : Vous pouvez joindre la Commission
Le lundi de 10h à 11h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à: terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- LIGUE AUVERGNE RHONE ALPES :
 - Confirmation éclairage VILLARD-BONNOT (stade René BŒUF)
- CLUBS: AS VERSAU – AS SEYSSINET
- MAIRIE : CHARVIEU/CHAVAGNEUX – SEYSSINET PARISSET - ST VERAND

PV N° 341 JEUDI 11 MAI 2017

Courrier reçu :

- MAIRIES : CREYS en BELLEDONNE – Le GRAND-LEMPES

ECLAIRAGE :

- Confirmation de Classement : **SEYSSINET** –Stade Joseph GUETAT 2 –

NNI 384850102 – Niveau E5 – 175lux – CU 0.70 – Emini/Emaxi 0.49

CONFIRMATIONS DE CLASSEMENTS DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

La Commission des Terrains et Installations Sportives rappelle le souhait d'être consultée en amont des projets (terrains, vestiaires, club house, éclairage ...), elle permet d'éviter des non conformités, de faire en sorte que les objectifs des porteurs de projets soient atteints. La CDTIS se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

- **Tous les clubs évoluant dans les différents championnats du District, doivent posséder des installations sportives correspondant à la réglementation de l'article 40 ci-dessous. Il est demandé aux Présidents de clubs de se rapprocher de la CDTIS afin d'étudier la mise en conformité de leur installation sportive.**

Urgence pour les clubs de 1^{ère} Division et Promotion d'Excellence.

En cas d'accession au niveau supérieur de compétition, la mise en conformité conformément au Règlement des terrains devra être réalisée dans les 3 années civiles (renouvelable chaque année) qui suivent l'accession.

Le délai prévu en ce cas fera l'objet d'un échéancier entre le propriétaire de l'installation sportive et la FFF, signé par les deux parties dès la première année d'accession.

Ci-dessous la liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement sera effectuée **en 2017**. La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs et les Mairies concernés.

FONTAINE	STADE MAURICE THOREZ	381690101	Niveau 5	
MORESTEL	STADE MUNICIPAL	382610101	Niveau 5	
NOTRE DAME de MESSAGE	STADE JO PIARULLI	382790101	Niveau 5	28/03/2017
POLIENAS	STADE DE LA MARCOUSSE	382100101	Niveau 5	
SALAGNON	STADE MUNICIPAL	384670101	Niveau 5	
ST EGREVE	STADE BALESTRAS 3	383820103	Foot à 11 SYE	Tests avt 30/06/17
ST GENIX SUR GUIERS	STADE DE LA FORET	732360101	Niveau 5 SYE	Tests reçu OK
ST MARTIN D'HERES	STADE AUGUSTE DELAUNE	384210201	Niveau 5 SYE	
ST MARTIN LE VINOUX	STADE INTERCOMMUNAL	384230201	Niveau 6 SY	
ST VERAND	SATADE JM VARLOTAUX	384630101	Niveau 5	19/06/2017

Rappel : Les confirmations de classement des installations sportives se font **tous les 10ans**.
Pour les terrains synthétiques, les tests de qualités sportives doivent être réalisés **tous les 5ans**
Organismes de contrôles in situ des gazons synthétiques :

- . LABOSPORT France – 72100 LE MANS : <http://labosport.fr/contact-us/labosport-france>
- . NOVAREA – 28000 CHARTRES : <http://novarea-tec.com/contact.html>
- . C2S – 38070 ST QUENTIN FALLAVIER : <http://www.c-2-s.fr/contact.php>

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **Excellence** et **Promotion d'Excellence** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **Excellence** féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 garçons doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15 garçons
Niveau 5	Excellence - Promotion Excellence	Excellence
Niveau 6	1 ^{ère} division à 4 ^{ème} division	Promotion d'Excellence – 1 ^{ère} Division
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

« FAFA »

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courrier envoyé : Ligue Auvergne Rhône Alpes

Courriers reçus : - Mairie : BIZONNES - CRETS en BELLEDONNE – PIERRE-CHATEL – BEAUVOIR ROYAS.

- Club : MOS-3R

SUBVENTION FAFA

A l'attention des Mairies et des Clubs, un projet est à l'étude sur votre commune : le porteur du projet peut prendre contact auprès de la **Commission FAFA du District** pour avis et préparation du dossier.